


LAUDEO

Saint-Domingue, il a dissous l'assemblée coloniale; il a été forcé d'armer les gens de couleur; personne peut donner plus de lumières à l'assemblée nationale; cependant il est en France, à Paris même, et il n'est pas entendu. Même observation pour le député de M. de Damas. Envoyé en France exprès, il n'est point entendu! cependant, si l'on doit croire ses récits, et ils ne peuvent pas être suspects, on doit aux gens de couleur le salut de la Martinique.

14

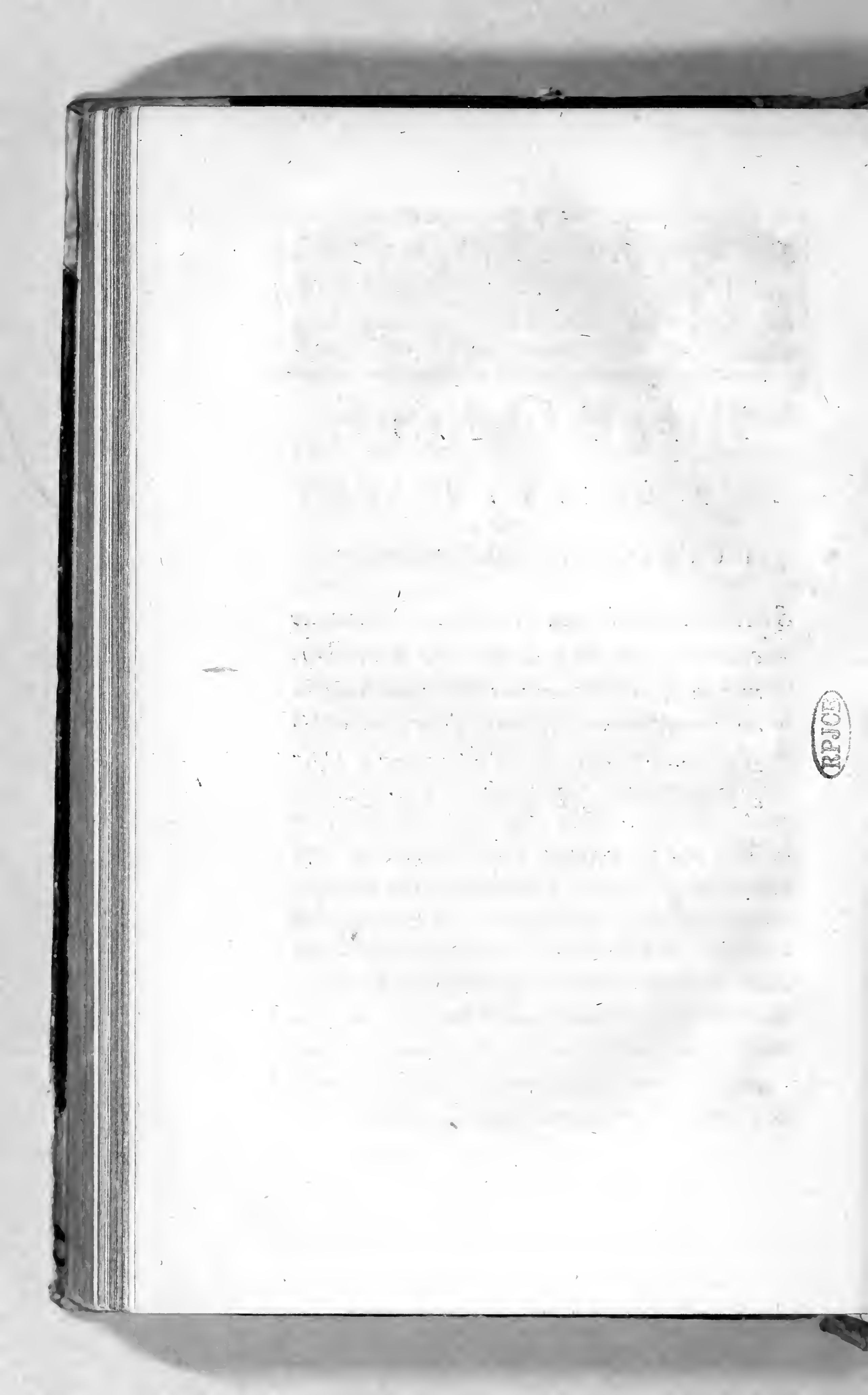
RÉPONSE

AUX OBSERVATIONS

D'UN HABITANT DES COLONIES,

SUR le Mémoire en faveur des Gens de couleur, ou ſang-mêlés, de Saint-Domingue, & des autres Iſles françoiſes de l'Amérique, adreſſé à l'Aſſemblée Nationale, par M. GRÉGOIRE, Curé d'Emberménil, Député de Lorraine.

Par M. l'Abbé DE COURNAND.


RPJCE



RÉPONSE

AUX OBSERVATIONS

D'UN HABITANT DES COLONIES.

J'AI défendu les gens de couleur ; j'ai attiré pendant quelques momens les regards de l'Assemblée Nationale sur les oppressions dont ils gémissoient. Une voix plus éloquente que la mienne s'est élevée : M. Grégoire, Curé d'Embermênil, Député de Lorraine, s'est déclaré le protecteur de cette cause intéressante. Son Mémoire, rempli de faits aussi vrais que ses raisonnemens sont solides & concluans, est attaqué aujourd'hui par un anonyme. Son adversaire se dit habitant des Colonies : il vise à être gai dans un sujet où il s'agit de savoir si des hommes libres jouiront de leur liberté, ou continueront d'être accablés des humiliations de l'esclavage. L'Anonyme a sans doute bon cœur de trouver le mot pour rire à la situation de quarante mille individus, qui

regardent leur état actuel comme le plus grand des malheurs. Il se permet d'outrager dans M. Grégoire un nom cher à la Nation, une vertu connue, & des talens dignes des plus grands éloges. Je rendrai à l'Anonyme ses insultes ; on ne doit rien à qui ne respecte rien. Je ne m'embarquerai point dans la discussion des faits qu'il dénie avec une insigne mauvaise foi, & une impudence bien digne de lui. J'en croirai bien plutôt le témoignage unanime des opprimés que l'insolence de leur ennemi. Il a pris la plume pour calomnier ; je m'en saisirai pour le confondre.

Est-il vrai que les gens de couleur ou sang-mêlés soient vexés dans nos colonies, qu'ils y soient en butte aux mépris des blancs, & quelquefois à leurs outrages ? Ce fait n'est pas douteux ; les blancs de bonne-foi en conviennent ; ceux qui ont de l'humanité desirent qu'on rende aux hommes libres de cette classe les droits de citoyens, qui leur sont assurés par nos anciennes loix. Il est des gens qui nient ces oppressions ; mais est-il vraisemblable que tant de faits consignés en tant de Mémoires, soient faux ? Est-il croyable qu'une classe si nombreuse d'hommes libres se plaigne, s'indigne pour des offenses imaginaires ? A qui voudroit-on le persuader ? Hélas ! il n'est que trop vrai que les torts sont réels, les

réclamations justes, & les efforts que l'on fait pour les étouffer, un nouvel outrage. L'anonyme aura de la peine à se tirer de-là ; il a beau faire l'agréable aux dépens des gens de couleur, rien n'est moins plaisant que ce qu'ils souffrent ; & si M. l'habitant des colonies avoit tant soit peu d'humanité, il n'employeroit pas ses beaux talens à réfuter des gémissemens par des railleries, & des griefs douloureux par des sarcasmes.

A-t-il daigné s'attendrir une seule fois sur le sort des gens de couleur ? Il lui paroît très-naturel qu'ils soient malheureux ; il n'a garde de rien proposer qui tende à améliorer leur situation. Il se retranche dans le préjugé, comme dans un fort d'où il croit braver impunément, & les plaintes des gens de couleur, & les raisons de leurs défenseurs, dont il ose faire insolemment le sujet de ses railleries.

Nos loix avoient marqué, il y a plus d'un siécle, la nature de la liberté accordée aux gens de couleur dans nos colonies, égale en tout à celle des blancs. Des réglemens vicieux, des vexations habituelles ont restreint tantôt plus, tantôt moins, ce bienfait précieux auquel, ni les loix, ni les bienfaiteurs n'avoient prescrit de limites. Des nouveaux-venus, des Jurisconsultes barbares, ont anéanti ou affoibli les dispositions de ces loix

humaines. Aujourd'hui encore l'oppreſſion trouve des apologiſtes ; tel eſt l'anonyme. On peut juger de ſa raiſon, par la maniere dont il arrange les faits ; & de ſon cœur, par l'eſprit qui regne dans ſon écrit.

Tous les honnêtes-gens deſirent que les hommes de couleur, libres, rentrent dans leurs droits ; lui, il ne s'étonne ni de la durée du préjugé, ni il n'indique le moyen de le faire finir ; il le regarde preſque comme une choſe néceſſaire. Il ne penſe point ſur ce ſujet comme un aſſez grand nombre de propriétaires, diſtingués par le rang qu'ils occupent dans la ſociété, & par la fortune dont ils jouiſſent. Sa maniere de voir & de ſentir le jette dans la claſſe brutale de ces régions, parmi ces aventuriers, qui n'ayant ni feu ni lieu en Europe, vont porter en Amérique la baſſeſſe de leurs mœurs, & ſe croyent autoriſés par le préjugé à inſulter les naturels du pays. Ce ſont eux qui déshonorent véritablement le nom Américain aux yeux des ames ſenſibles. Celui-ci le flétrit encore davantage par ſa lâcheté ; il ſe cache de ſon Mémoire comme d'un mauvais coup, & ſoutient la cauſe de l'oppreſſion avec une plume d'eſclave.

Malheureux ! qui es-tu ? où as-tu pris ce ton d'ironie que tu te permets envers le digne Curé

d'Embermênil ! Ne sais-tu pas que le plus grand crime qu'un homme puisse commettre contre la société, c'est de chercher à tourner la vertu en ridicule ? Tu as l'audace de ricaner, en prononçant le nom de ce courageux défenseur de l'humanité ! Ta plume coupable ne respecte pas même les morts illustres dont il rappelle la mémoire ! Scélérat ! tu imputes au vertueux las Casas d'avoir conseillé de prendre des nègres pour cultiver l'Amérique ! Dis-nous qui t'a fourni cette anecdote infernale ? Ah ! pense ce que tu voudras des bourreaux du genre-humain ; mais laisse-nous notre Culte pour ce bienfaiteur de l'humanité ; sa vertu est à l'abri de tes calomnies, comme le Curé Grégoire de tes mensonges.

Que prétends-tu par tes fades railleries sur ce nom de Curé & de Prêtre ? Ne serois-tu point gêné par le courage que ces qualités donnent quelquefois ? Tu parois surpris qu'un simple Curé de Lorraine porte un œil curieux sur vos riches Habitations, & qu'il aille jusqu'à la source de ces richesses. Tu ne conçois pas les devoirs d'un Ministre de paix ; tu ne sens pas la noblesse de son caractere. Tu devrois au moins respecter la dignité éminente dont il est revêtu, celle de Réprésentant de la Nation ; je te parlerois de son ame, si tu pouvois l'apprécier, & de sa raison, si la tienne pouvoit y atteindre.

J'ai lu tes Obſervations avec le ſcandale d'un homme de bien, & dès ce moment, j'ai pris le parti de te communiquer les miennes. Je t'ai jugé dur & méchant; il y paroît par ton ſtyle froidement compaſſé pour juſtifier les crimes de l'Amérique. Tu ne donnes pas le moindre ſigne de compaſſion aux maux dont tu as été le témoin; tu applaudis aux mauvaiſes mœurs, comme ſi ton pays n'étoit pas ſuſceptible d'en avoir d'autres. Tu regardes la tyrannie comme une choſe naturelle. Félicite-toi de tes Obſervations; elles auroient promis au deſpotiſme un ſuppôt de plus. Elles te dénonceront à la poſtérité comme un calomniateur de l'eſpèce humaine. Mais je te renvoie trop loin: avec tes talens, que peux-tu attendre d'elle? Que peut attendre de toi le Peuple libre à qui tu préſentes de pareils principes?

Oſe retourner en Amérique avec ton écrit: Aſſemble les Gens de Couleur pour leur lire ce que t'a dicté contr'eux ton humeur railleuſe & inſolente. Ils te croiront un monſtre ſorti des enfers pour éterniſer ſur leur tête la malédiction des ſiecles. Tu feras témoin de leur friſſonnement & de leurs ſanglots; mais, tu n'en feras point touché. Je te devine à ton ſtyle; tu es barbare avec réflexion, & tu triomphes dans ton ame de les ſavoir malheureux. De quel air de ſupériorité tu

insultes à ce Raymond, l'un de leurs plus intrépides défenseurs! Ta plus douce jouissance seroit peut-être d'avoir contribué à prolonger leurs misère; mais désespére-toi : leur cause est trop bonne pour craindre tes coups, & la justice éternelle conspire avec leurs défenseurs contre ta lâche perversité.

Ce n'est point par des projets criminels qu'ils veulent réussir; tu leur prêtes ton ame en leur supposant des desseins coupables. Hélas! si leur zele les avoit emportés au-delà des bornes, leur enthousiasme seroit pardonnable; il est si naturel de s'échauffer pour les intérêts de l'humanité! Tu ne connois pas ces mouvemens de la vertu, aussi tu les calomnies; mais à qui persuaderas-tu que le bon droit est de ton côté, lorsque tu combats avec des préjugés contre les plus saintes loix, & contre des faits avérés avec des sophismes?

J'avois formé le projet de répondre pied à pied à tes Observations; mais ma vertu s'est indignée d'une tâche qui m'eût été facile (1), si j'avois eu à ramener une ame droite & honnête. Je me suis dit à moi-même : qu'ai-je à faire de suivre ce méchant dans le tortueux dédale où il s'embar-

---

(1) Je me suis ravisé, & j'ai suivi en effet pied à pied, l'Anonyme dans les notes portées à la fin de cet ouvrage.

raſſe ? Non, il y auroit trop de honte à réfuter ſes menſonges qui le perdront en ſe détruiſant d'eux-mêmes.

Le moment eſt venu de ne plus garder de ménagemens avec ces hommes affreux qui ſe jouent de l'humanité ſouffrante, & oſent afficher hautement le mépris qu'ils ont pour elle. Que nous ſerviroit d'être libres, ſi nous craignions de ſentir & de communiquer aux autres l'indignation de la vertu ? Aurions-nous rompu nos chaînes pour voir indifféremment les méchans attrouper la foule autour de leurs fauſſes doctrines ? Eh! quand l'oppreſſion eſt leur droit public, notre devoir n'eſt-il pas d'invoquer contr'eux l'opinion publique ?

Gardons-nous de ces écrits anonymes qui calomnient notre liberté, en attaquant ſourdement celle de nos freres. Eſtimons-nous heureux d'appeller de ce nom *les ſang-mêlés* ; nous n'avons pas les préjugés de l'*habitant obſervateur* ; mais nous avons ces ſentimens d'humanité qui valent bien mieux, & les ames dignes de nous imiter, *nous entendent à merveille.*

Ne nous en rapportons pas non plus à l'Anonyme ſur le chapitre des mœurs. Écoutons ce que dit ce légiſlateur d'un genre nouveau ſur le honteux concubinage des Colonies.

» Ce commerce illégitime, qui offenſe les

» mœurs & la Religion (*il va rougir de cet aveu*)
» eſt un mal néceſſaire dans les Colonies, où les
» femmes ſont en petit nombre, & où les mariages
» ne peuvent être nombreux. Il prévient de plus
» grands vices. Les foibleſſes des maîtres les ap-
» privoiſent, & l'eſclavage eſt adouci. La popu-
» lation, y gagne, (*quelle population, grand Dieu!*)
» parce que c'eſt moins le libertinage que le beſoin,
» qui préſide à ces unions illicites; la chaleur du cli-
» mat, qui irrite les deſirs, & la facilité de les
» ſatisfaire, rendent inutiles les précautions du
» légiſlateur, pour remédier à ces abus, parce que la
» loi ſe tait où la nature parle impérieuſement. »

Voilà un échantillon de ſes principes moraux. Il ſacrifie, comme on voit, l'honnêteté des mœurs au préjugé qui défend les méſalliances. Il ne ſe ſouvient plus des anciennes loix qui avoient voulu arrêter cette corruption; & de l'abus des ſens, il en fait un code réglementaire pour l'Amérique. Eh! qui empêche que les mariages ne ſoient plus nombreux? Celui qui n'a pas eu honte de corrompre une fille de couleur, rougira donc de légitimer ſes enfans par le mariage, & augmentera ſans remords, les vices d'une population malheureuſe? O terre maudite du ciel, malgré toutes tes richeſſes! continue d'écouter de pareils Inſtituteurs. Et toi, pauvre Nation qu'on inſulte par de tels

écrits, ose leur donner ton suffrage, & flatte-toi d'une régénération. Mon ame s'étonne de l'immoralité de l'impudent Anonyme ; mais à la maniere dont il juge le Curé Grégoire, je vois d'ici qu'il s'étonnera de ma réflexion.

Il veut paroître léger, & il n'est que lourd ; ses plaisanteries sont d'un mauvais ton, & sa fierté est de l'insolence. On le prendroit pour un de ces Ecrivains à gage, que les méchans payent pour outrager leurs ennemis, & qu'on méprise à proportion de la bassesse du rôle où le vil intérêt les fait descendre. Quel autre motif peut l'avoir engagé à insulter grossiérement un vrai habitant de nos Colonies, un citoyen distingué par son caractére moral, & qu'il traite bassement du *nommé Raymond*, comme si les oreilles françoises étoient faites à ces appellations insolentes? M. Raymond, avantageusement connu à Saint-Domingue, estimé en Europe, & au moment de voir les hommes libres de sa classe, rentrer par ses soins dans tous les droits de citoyens, a l'ame trop noble, pour sentir une insulte qui ne déshonore que l'Anonyme. Il se nomme, lui, & l'autre se cache derriere un rideau épais, d'où il lui décoche bravement ses coups. Mais M. Raymond a-t-il jamais pris contre personne le ton de l'insulte & de la vengeance? Peut-on lui repro-

cher des obſervations du genre de celles de l'Anonyme ? O eſclave ! plus eſclave cent fois que ceux dont tu accuſes calomnieuſement cet honnête Américain d'être deſcendu ; je te défie de te meſurer de principes avec lui, & de mettre dans tes écrits la même ſageſſe, le même bon ſens qui brille dans les ſiens ; tu les lui conteſtes avec ſon honnêteté ordinaire ; tu donnes à entendre fauſſement, que d'autres lui ont prêté leur plume ; mais s'il ſe fût adreſſé à toi pour défendre ſes droits, quel ſervice auroit-il pu eſpérer de la tienne ? Tu ne te ſerois pas excuſé ſur ta qualité d'Américain ; ils ſont loin la plupart de te reſſembler ; mais ſur la froideur de ton ame pour de pareils intérêts. Et ne crois pas que je te calomnie : montre-moi une ſeule ligne dans tes obſervations, qui annonce une ame ſenſible : je t'en montrerai cent qui décélent une ame cruelle !

O le plus barbare des hommes ! tu ſaiſis le moment où des malheureux ſollicitent ce que la loi ne peut leur refuſer, pour leur enfoncer le poignard dans le cœur ! Tu tourmentes leur liberté par des railleries, & tu tâches d'être plaiſant, lorſque tes ſemblables s'agitent ſous le poids de leurs longues tribulations ! Eſt-ce ainſi que tu acquittes la dette de ton pays envers tes compa-

triotes que tu as vu naître, qui habitoient le même sol que toi, dont les uns sont peut-être tes freres, & les autres tes enfans; car les priviléges de vos climats donnent une grande extension à vos familles. Ces infortunés que tu persifles si cruellement dans le cours de 68 mortelles pages, que t'ont-ils fait? par quel crime ont-ils mérité cette diatribe fastidieuse? Tu vas fouiller dans les Greffes des Colonies pour prouver qu'il y a eu des coupables parmi eux; le moment est bien choisi, si tu veux être leur bourreau & celui de leur postérité, en reculant l'instant où ils seront proclamés libres par l'auguste Assemblée qui ne fera que déclarer ce qu'ils sont déjà. Mais faudra-t-il, avant ce moment, qu'ils dévorent l'ennui de ton écrit, qu'ils en savourent lentement toute l'amertume? Les voilà déshérités à jamais de leurs justes prétentions, si l'Assemblée consacre les tiennes. Mais ici le doute seroit une injure; ceux qui jugeront cette belle cause, sont humains comme la nature, & impassibles comme la loi.

A qui as-tu voulu plaire? Choisis entre le peuple des colonies, & les riches des mêmes contrées. Les uns te regarderont comme un lâche ennemi qui prend ses avantages pour les outrager; les autres, s'ils ont de l'humanité,

te mépriseront ; il n'eſt pas d'une ame noble d'inſulter à des eſclaves, ou à des hommes que l'on croit tels.

Aurois-tu adopté pour ton compte la maxime des Romains ?

Parcere ſubjectis, & debellare ſuperbos.

Mais ici où ſont les ſuperbes, ſi ce n'eſt toi ? Je doute que ton écrit te faſſe beaucoup de conquêtes ; ni les hommes, ni les femmes de notre nation ne s'accommoderont de tes airs de ſuffiſance. Nous voulons plus de prévenance dans les manieres, plus de franchiſe dans les mœurs ; c'eſt tout ce qui manque à ta perſonne, ſi elle eſt calquée ſur ton ſtyle. Je te parle librement, comme tu vois ; ſuppoſe que c'eſt un mulâtre qui répond à tes gentilleſſes ; il faut que la poſtérité ſache qu'un écrit où ils ſont ſi bien traités, n'eſt pas abſolument reſté ſans réponſe.

Le curé Grégoire, le nommé Raymond, & l'avocat Joli que tu ne nommes pas, & ce M. Clarkſon dont tu fais un homme très-vain, parce que tu l'es peut-être toi-même, & les comités, & les petits-maîtres, & les femmes à vapeurs, tout eſt ſaupoudré du ſel de tes plaiſanteries. Il faut eſpérer que j'aurai mon tour ; tu as, je l'imagine, des plaiſanteries de toutes les couleurs, pour me ſervir d'une de tes plus jolies

expreſſions que tu appliques aux femmes. Je t'attends pour ce moment-là, & je te prie de te nommer : il y va de ta gloire de ne pas te renfermer toujours ſous l'enveloppe modeſte de l'Anonyme. Le grand homme ne riſque rien de ſe montrer à découvert, ſur-tout lorſqu'il étale les grands principes d'adminiſtration, & qu'il les met en contraſte avec les droits impreſcriptibles de l'homme. Je ſuis curieux de voir comment tu te tireras de la déclaration des droits, en l'appliquant à la cauſe que tu défends. C'eſt un défi qu'on t'a fait, & tu n'y as pas répondu. Pardonne à la liberté de mon ſtyle; la révolution m'a un peu gâté; j'ai appris à tutoyer en me trouvant quelquefois avec des mulâtres; je te parle la langue du pays; tu m'entendras ſans doute, puiſque tu parois en avoir ſi bien conſervé les mœurs. Cependant on m'aſſure que les principes commencent à changer, & alors il faudra que tu faſſes une autre Brochure pour corriger les bévues & les abſurdités innombrables de celle que j'attaque. En attendant, je te conſeille d'être un peu plus circonſpect à l'avenir, & d'appoſer ta ſignature à tes livres, pour t'épargner de rudes leçons. Un Anonyme qui inſulte le bon ſens & les perſonnes, ne mérite point de grace, & je me charge, de gré à gré, d'une commiſſion dont les Américains s'acquitteroient encore mieux que moi.

Suivent

Suivent les bévues de l'Anonyme, dans ses Observations sur le Mémoire de M. Grégoire.

L'Anonyme débute par sortir de la question, (*page 1ere*). Il ne s'agit pas ici du panégyrique des gens de couleur, mais de leurs droits incontestables. La mauvaise foi cherche à éluder la difficulté; la raison l'y ramene avec sa force invincible.

Les injures de l'Anonyme, répandues çà & là dans son écrit, prouvent d'abord la foiblesse de sa cause; mais elles méritent une petite observation. Si l'Auteur est homme de lettres, pourquoi se cache-t-il? Qui le devinera dans les huit lettres de l'alphabet qui terminent sa diatribe? Qui cherchera à le deviner, après l'avoir lu? L'honneur demande, ce semble, que l'on se nomme, quand on défend une bonne cause, & que l'on dit vrai. Jugeons par les précautions clandestines de l'Auteur, & de sa cause, & de la foi qu'on doit à son dire.

Ensuite, quoi de plus mal-adroit, que d'englober dans ses épigrammes M. Clarkson, qu'il regarde comme un fou? Qui le croira, lorsqu'il

s'engage à prouver que cet Auteur avance encore plus de faussetés que M. l'Abbé Grégoire, surtout après avoir lu ces notes qui lui donnnent le démenti le plus formel ? Il s'acharne contre la société des amis des noirs, dans laquelle on trouve les noms les plus respectables; tout ce qui pense avec humanité, tente la griffe crochue de l'observateur. Mais qu'il prouve, avant tout, que les mulâtres sont inadmissibles aux avantages de la société, & qu'il ne taxe plus de fanatisme leur défenseur, en disant, méchamment, qu'il aiguise les poignards, dans un ouvrage consacré à l'humanité, & qui en respire les plus doux sentimens. L'attrocité de l'inculpation retombe sur son auteur; c'est en cela qu'il est aussi faux que méchant: à moins qu'il ne croye que le mensonge est nécessaire à sa méchanceté, & que son écrit a besoin de ce double passe-port.

Il accuse M. Grégoire d'avoir imprimé son avis, étant membre du Comité de vérification. Ce n'est pas ici un fait particulier, mais une question de droit public qu'on agitoit dans l'assemblée, & elle n'avoit pas défendu aux membres du Comité d'imprimer sur les questions de droit public; elle ne pouvoit le défendre. D'ailleurs, les Membres du Comité ne jugent pas, ils donnent leur avis, & on en fait le rapport à l'Assemblée Nationale : que

veut donc dire l'Anonyme, par ce reproche insignifiant ?

Il accuse M. Grégoire d'avoir été copiste des Mémoires de M. Raymond. Il ne les a pas cités ; car on ne cite que pour mettre à portée de vérifier. Mais est il défendu de consulter des mémoires ? Et, les eût-on copiés, qu'est-ce que cela fait à une cause ? Elle est bonne ou mauvaise, voilà à quoi il faut s'en tenir. Mais il est de toute fausseté que M. l'Abbé Grégoire ait été plagiaire ; l'Anonyme est un impudent de l'en accuser ; qu'il se nomme, & qu'il justifie son assertion aux yeux du public, en attendant, on le déclare fourbe & imposteur.

(*Page* 4.) L'Anonyme ne peut pas ignorer que des personnes de couleur n'ayent eu des arrêts qui les déclaroient blancs ; alors on pouvoit les appeller blancs ; ils l'étoient au physique, & la nature rend toujours de ces sortes d'arrêts à la troisieme ou quatrieme génération ; mais le moral des blancs se refuse à leur enregistrement. Lequel est plus raisonnable, de la Nature ou de ces Messieurs ?

(*Page* 4.) Les Maréchaussées existent dans la plus grande & la premiere des colonies à St.-Domingue. On ignore s'il y en a ou s'il n'y en a pas dans les autres colonies. Qu'importe cela ?

Mais il est de fait, qu'à St.-Domingue, il n'y a que des personnes de couleur dans les Maréchaussées, à l'exception de l'Exempt, dans la majeure partie des Paroisses, & du Brigadier, dans peut-être six Paroisses. Remarquez l'attention des blancs à se réserver toujours les bonnes places.

Les mulâtres sont si bien payés, que beaucoup d'Exempts leur retiennent & emportent leur appointemens, & quand ils veulent se plaindre, les prisons ou les menaces les font taire.

L'Anonyme nous fait envisager comme le bonheur suprême pour eux d'aller à cheval. Cela seul prouve une horrible vexation, c'est de les en empêcher en d'autres circonstances : est-il possible que l'on présente de pareilles raisons pour appuyer une si mauvaise cause ?

Quant aux captures, l'Officier blanc s'empare de tout, & fait la part qu'il juge à propos aux Cavaliers.

(*Page* 5.) L'Anonyme, faute de pouvoir répondre, va chercher une tierce personne, qu'il appelle le nommé Raymond. Eh bien ! ce nommé Raymond est habitant à Aquin, isle St.-Domingue, propriétaire d'une habitation assez considérable, plein de probité & de mœurs. Il a été élevé en France, ainsi que sept de ses freres & sœurs, tous établis ici ou à St.-Domingue. L'historique

de M. Raymond eſt auſſi peu connu de l'Anonyme que ſa perſonne ; car il ne ſe ſeroit pas permis de l'attaquer avec tant d'effronterie.

On offre de prouver par des lettres des Adminiſtrateurs, des Commandans, que M. Raymond a toujours été conſidéré dans ſon pays.

Qu'importe d'où il a tiré les faits conſignés dans ſes mémoires ? ce ſont des faits que ne détruiront ni les aſſertions haſardées, ni les plaiſanteries manquées de l'Anonyme.

(*Page* 8.) Ici l'Anonyme ne pouvant répondre, dit que le ſervice de piquet n'a pas lieu dans toutes les Colonies, mais il a lieu à St.-Domingue, & il eſt ſi dur, que M. de Bellecombe l'avoit détruit, & après lui il a recommencé. Puis M. de la Luzerne l'a détruit encore, & on l'a encore rétabli. Qu'on interroge ces deux Adminiſtrateurs : le premier eſt à Montauban, le ſeſecond eſt Miniſtre de la Marine.

On fait le ſervice du piquet & celui des milices. Il n'y a point de change ; car le même homme qui a fait le piquet pendant huit jours, eſt obligé le lendemain de paſſer la revue, ſans quoi en priſon.

L'Anonyme dit que ce ſervice n'arrive que tous les 15 mois. On prouvera par des ordres donnés, qu'il arrive, pour le même individu, toutes les

ſept ſemaines. Ici l'Obſervateur, preſſé par la vérité, confeſſe que c'eſt un abus ; en voilà donc un de bon compte, parmi cent mille autres.

(*Page* 9.) Les hommes de couleur qui réclament, n'ont point tous des parens eſclaves. Il ne faudroit pas exclure de certaines profeſſions ceux qui ſont exempts du doute, &, en général, ne pas ſuppoſer à l'eſpece humaine la perverſité gratuite de l'Anonyme.

(*Page* 10.) M. l'Abbé Grégoire ne prétend pas deviner des faits qui ſe paſſent à deux mille lieues de lui ; mais ces faits ſont prouvés au miniſtere & à la Nation. Que l'Anonyme auroit beau jeu, ſi les Plaignans en avoient impoſé au miniſtere ! Il s'en tire par des menſonges & des gambades ; mais il eſt un peu lourd dans ſa chûte.

Par exemple, quand il dit que les bâtards ne doivent pas prendre des noms européens. Un nom de famille a une origine, & cette origine a différentes cauſes ; ſans quoi nous nous appellerions tous *Adam*, comme venant de lui. Mais un Européen a un enfant avec une Africaine ; l'individu qui en vient peut prendre le nom qu'il voudra, pourvu qu'en prenant ce nom il ne faſſe tort à perſonne. Peut-on le forcer de prendre un nom d'un idiôme plutôt que d'un autre, quand il ſeroit dix mille fois bâtard ? c'eſt toujours une vio-

ſence de plus. On dira que cette loi n'a été faite que pour Saint-Domingue ; mais en a-t-on moins raiſon de s'en plaindre ?

(*Page* 11.) L'Obſervateur s'aſſimile aux colons américains ; l'eſt-il ou ne l'eſt-il pas ? c'eſt ce que nous pourrons vérifier aiſément , lorſqu'il nous aura dit ſon nom. Toujours eſt-il vrai qu'il ne doit point conteſter la qualité de colons américains à ceux qui ont des poſſeſſions en Amérique. Si les ſiennes n'étoient, par exemple, que ſur les brouillards de la Seine ou de la Loire , de quel droit ſe donneroit-il la qualité d'habitant des Colonies où ce mot ſignifie propriétaire ?

En un mot , pour confondre l'Anonyme ſur beaucoup de faits où il mêle artificieuſement les autres colonies , il ſuffit de lui dire, s'il ne le ſait pas , ou de dire au Public, s'il feint de l'ignorer , que les reproches des gens de couleur roulent principalement ſur l'iſle de Saint-Domingue , & que ſi les mêmes abus exiſtent ailleurs , ces points de l'Amérique ne ſont preſque rien en comparaiſon de cette vaſte Colonie ; mais les intérêts de l'humanité ſont par-tout les mêmes.

Les menſonges de l'Anonyme viennent au ſecours de ſa maniere de raiſonner , quand il eſt trop évident que celle-ci ne vaut rien. Ainſi il attribue , *page* 13 de ſes Obſervations , à l'amour-

propre des gens de couleur eux-mêmes, la qualité de métif ou de métive, & autres, données sur les registres de Baptême, tandis qu'il est prouvé que c'est un sujet de vexation pour beaucoup de gens de couleur, qui, à cause du préjugé, répugnent à laisser ainsi épiloguer sur leur origine.

Quant à la défense faite aux mulâtres de manger avec les blancs, elle est vraie. Les Mémoires qui en parlent ont été envoyés aux Administrateurs de Saint-Domingue. M. le Maréchal de Castries en avoit prévenu M. Raymond, qui, le sachant, n'auroit pas manqué de revenir sur cet article, s'il étoit dans son caractere d'altérer jamais la vérité; & s'il avoit à cet égard, la complaisance merveilleuse de l'Anonyme. Ainsi M. l'Abbé Grégoire a été mieux instruit des faits par M. Raymond, que l'Anonyme ne l'a été par ceux qui lui ont fourni des matériaux; & on peut donner hardiment un démenti à celui-ci sur ses défenses, & sur la maniere dont il s'y prend pour mettre M. Raymond en contradiction avec lui-même.

La défense d'user des mêmes étoffes que les blancs, défense faite aux gens de couleur en 1779, est de l'aveu même de l'Anonyme, impolitique, maladroite & inutile. Mais il ne parle pas de la dureté, des avanies & des vexations qu'elle a entraînées, il s'amuse à insulter ceux ou celles qui

en ſont l'objet, ſans dire un ſeul mot des oppreſſeurs dont ils ont à ſe plaindre.

Il ne laiſſe paſſer aucune occaſion de les rappeller à l'ordre des Colonies, qui n'eſt certainement pas le meilleur des ordres poſſibles ; il tâche de ridiculiſer à ſa maniere leurs défenſeurs ; & avec un œil dont la ſagacité n'eſt pas bien connue, il cherche à démêler ſubtilement les nuances de leur peau : mais pour la vérité, la raiſon, l'humanité & la juſtice, il ne s'en embarraſſe point : il voudroit nous perſuader que ces choſes ne ſont point, en Amérique, des fruits du climat. Ses compatriotes réclameront contre : ils n'auront garde, je l'eſpere, de l'avouer de ſes ſarcaſmes contre les gens de couleur, & ce caractere de la peau qui n'eſt pas indélébile après tout, ne les empêchera pas de reconnoître les droits de ceux que l'Anonyme ſe plaît à humilier, comme s'il avoit miſſion pour cela, & qu'il entrât dans ſes intérêts de combattre les réclamations légitimes de 40000 individus.

On parle de défenſes d'aller en voiture ! pag. 17. Eh ! oui, Monſieur, on en parle, parce que cela eſt vrai, & vous auriez dû traiter un peu moins leſtement une pareille défenſe. Cela ne vous ſemble rien, à vous qui avez pris votre parti là-deſſus comme ſur beaucoup d'autres choſes ; mais

ceux que l'on vexe ne sont pas de si bonne composition. Vous avez beau dire que ces choses n'ont trait qu'à Saint-Domingue ; je vous le répete, Saint-Domingue est presque tout, vu sa population & son étendue ; c'est-là que les outrages sont plus multipliés & mieux sentis : comment faites-vous pour ne vouloir pas comprendre cela?

Les gens de couleur libres, dit-on, ne peuvent venir en France. pag. 18. Il en convient, l'Anonyme ; mais il prétend que cela leur est interdit par des loix faites en France. Qui les a sollicitées, ces loix? sont-ce des Picards, des Normands ou des Lorrains? Est-ce nous qui gênons la liberté des gens de couleur, nous François, qui sentons parfaitement la justice de leurs plaintes? Les blancs qui demandent ces défenses ne sont point François à notre maniere, cela se sent ; ils sont injustes envers ces hommes dont l'Anonyme met la liberté en caractere italique, comme si elle étoit d'une espece particuliere. En vérité, les moyens de l'Anonyme sont bien petits, & ses raisonnemens sur les faits, d'une étrange nature. Est-il embarrassé? il a à sa main des *si* de doute; si le fait est vrai, *si*, *si*. Est-ce ainsi que l'on satisfait des gens raisonnables? A qui croit-on en imposer par des défaites aussi puériles?

L'exclusion des charges & emplois publics est

plus certaine & mieux obſervée. pag. 18. L'Anonyme trouve ici la ſublimité de la ſageſſe & de la morale coloniale. Pour juſtifier l'excluſion, il prend le dernier terme de l'eſclavage, & le premier degré de la liberté; mais il ne réfléchit pas qu'il eſt des gens de couleur libres depuis pluſieurs générations, propriétaires, riches, bien élevés, qui ont des mœurs, & des mœurs plus diſtinguées ſans doute que ceux qui les calomnient par leurs mémoires. Ceux-là, peut-être, n'abaiſſeroient point les charges juſqu'au niveau de ces ames vénales, qui ne parlent de liberté que pour ſe vendre, & de ſervitude que pour opprimer des gens honnêtes. En vain pour appuyer des principes faux & étrangers à nos mœurs, on veut confondre tous ces affranchis ſous la même dénomination; c'eſt reproduire le déſordre des diſtinctions féodales. Il ſemble que ce droit affreux, détruit par l'Aſſemblée Nationale, ſe cantonne en Amérique, pour venir de nouveau affliger la France. Car ſi on écoute les ennemis des gens de couleur, ils argueront bientôt des déciſions qu'on aura données en faveur de leur ſyſtème anti-ſocial, pour rétablir auſſi en France différentes claſſes de liberté, & différentes ſortes de droits.

L'Anonyme part toujours du préjugé pour fon-

der la juſtice de ſes raiſons, comme les commentateurs de mauvais ouvrages s'eſcriment à tout propos pour excuſer ou juſtifier les ſottiſes du texte. Il appelle le préjugé de la couleur, le reſſort caché de toute la machine coloniale. Mais de bonne-foi, à qui fera-t-il croire que cette machine ne puiſſe ſubſiſter que par des injuſtices nées de la fantaiſie & des caprices des individus à qui leur vanité perſuade que ceux qui ſont libres ne le ſont pas, & doivent toujours être traités comme des eſpèces d'eſclaves ? Voilà ſur quoi il faudroit frapper, pour abolir l'infamie d'un tel préjugé véritablement contraire à la proſpérité des Colonies, quoiqu'en diſent nos Adverſaires.

Il échappe de tems en tems des aveux à l'Anonyme. Vaincu par la force de la vérité, il ſe laiſſe aller, mais d'un air à faire penſer que cela lui coûte. Quelques menſonges par-ci par-là, faliſſent toujours ſes aveux. Il nous dit qu'en 1768, les gens de couleur voulurent tous ſortir des compagnies de milices où ils n'étoient pas les premiers. Voilà comme effrontément on dénature les faits. Oui, ils voulurent en ſortir, parce qu'on leur ôtoit leurs commiſſions d'officiers, & même pour avoir épouſé des femmes de couleur; s'ils étoient nobles, on leur défendoit de faire enregiſtrer leurs

titres. A beau mentir qui vient de loin; cela ne détruit pas la vérité, quand d'honnêtes gens s'offrent d'en produire la preuve.

L'Anonyme, *page* 25, ne se montre pas trop indulgent envers les blancs, qu'il fait servir de prête-noms à ceux dont ils légitiment les enfans par des mariages intéressés. Il se sert de cette raison pour flétrir les mariages avec les filles de couleur, ce qui est une atrocité révoltante. L'Anonyme a beaucoup de goût pour ces sortes d'arrangemens qui n'engagent pas à grand'chose, & il en fait sa cour à ses chers compatriotes. Ce ne sont pas-là des mœurs pures, il faut en convenir, & ce n'étoit pas la peine de revenir si souvent là-dessus, comme si l'on eût douté des principes de l'Anonyme. On m'a dit que les femmes blanches des colonies ne lui sauroient pas beaucoup de gré de son extrême facilité à cet égard; elles sont jalouses, & il paroît que notre homme leur donnera souvent le sujet de l'être encore davantage, si l'on met à profit ses savantes leçons. Que voulez-vous? Les uns vantent le mariage, & ceux-là sont du bon vieux tems; les autres approuvent des liens plus faciles, & ceux-ci ont leurs partisans; mais ce n'est point avec leur doctrine que l'on peut fonder ou affermir des empires.

(*Page* 26.) L'Anonyme approuve très-fort que

la race des noirs ſoit livrée au mépris. Nous attendons qu'il nous donne les raiſons *impérieuſes* de ce ſyſtême benin. Ne nous fâchons pas contre un homme aſſez abſurde pour avancer un tel paradoxe, au mois de Décembre de l'année 1789. Il faut qu'il ſoit bien étranger à la révolution, qu'il n'ait rien vû ni rien lû de ce qui s'eſt paſſé ſous nos yeux, & qu'il ne connoiſſe du droit public françois que l'abus des uſages de l'Amérique. Fera-t-il fortune avec ſa doctrine ? C'eſt ce qu'on ne ſait pas. Il eſt des aventuriers qui tâtent par-tout le terrein, & qui après avoir éprouvé la mobilité d'un ſol libre, eſſayent s'ils pourront appuyer le pied dans le pays de l'eſclavage. Mais voilà de bon compte 40,000 ennemis qu'ils ſe font en attendant, & qui ſont de la race des noirs proſcrite par l'Auteur. La belle recommandation pour proſpérer dans un pays ! Il vaudroit mieux comme Soſie, quand on en a les ſentimens, ſe dire ami de tout le monde.

L'Anonyme qui admet l'influence des femmes de toutes les couleurs, ne devroit il pas ſentir qu'il eſt des vertus dans toutes les claſſes, & qu'un mépris accordé généralement à une eſpèce d'hommes, peut bien diminuer le nombre des gens vertueux, mais non les détruire tout-à-fait ? C'eſt bien lui qui complote, avec ſes principes, contre

l'Amérique. Il y anéantit la vertu par le mépris dont il est si libéral, si prodigue même, envers les Africains & leur race. Que deviendroient les blancs, si les noirs agissoient en conséquence du mépris auquel l'Auteur les abandonne ? Heureusement pour nos Colonies, il est des vertus dans cette classe, & même de très-distinguées. Qu'il ose nous démentir !

Que veut dire l'insolent Anonyme (*page 26*) par les mots de fanatique-révolutionnaire appliqués à M. Grégoire ? Est-ce qu'il prétend donner du ridicule à l'heureuse révolution qui a délivré la France du joug de tant d'aristocraties combinées pour nous tenir dans les fers ? Le despotisme a ses hypocrites, auxquels j'opposerai les fanatiques du bien, & certainement la victoire ne restera pas aux premiers. Mais ces fanatiques ne tuent ni ne veulent tuer personne, que les préjugés & les mauvaises raisons. Garre à l'Anonyme ! Il est fort menacé de ce double genre de mort. Il s'est gratté la tête pour trouver ce vers si peu connu ; *eh quoi !... d'un Prêtre est-ce là le langage* ? Il l'applique à M. Grégoire ; il lui demande s'il y reconnoît un Représentant de la Nation. Pauvre Anonyme ! Quelles visions vous vous mettez dans la tête ? pour reprocher de pareils desseins à quelqu'un, il faudroit en avoir la preuve ; & certainement, ni

la morale ; ni les mœurs, ni les écrits de M. Grégoire ne feront rien soupçonner de semblable à personne, pas même à l'Anonyme. Sa bonhommie se sera sans doute indignée intérieurement lorsqu'elle aura vû sa lourde plume laisser tomber sur le papier une si grosse injure.

(*Page* 28.) Toujours l'Anonyme est en défaut ; toujours il controuve les faits, toujours il veut des distinctions humiliantes. Cela lui fait plaisir ; il croit qu'il y va de sa dignité d'habitant des Colonies, & il se rengorge, en pensant que la Nature s'est épuisée en Afrique & aux Antilles, pour lui donuer un si grand nombre d'inférieurs. Que sais-je même si, à force de s'échauffer la tête, il ne les regardera pas comme ses sujets ? Il dira : c'est moi qui les ai fait rentrer dans leur devoir, qui ai pulvérisé leurs raisons, anéanti leurs prétentions. Lisez mon Mémoire. Quelles fines ironies ! comme je mene le nommé Raymond & le Curé d'Emberménil ! Ce sont soixante-huit pages d'or ; cela vaut tout ce qu'on a écrit sur cette matière. Messieurs les Propriétaires-planteurs, cottisez-vous pour me donner une belle habitation : justifiez le titre que j'ai pris à la tête de mes savantes observations ; sans moi vous perdriez vos prérogatives : vous aviez des égaux, & vous ne devez point en avoir ; mais ne me contestez

reſtez pas de vous être ſupérieur ; ſi vous en doutez, liſez ma brochure.

Continuons de le ſuivre, toujours avec la preuve de ſes infidélités & de ſes menſonges. Il veut nier les attentats contre la majeſté des mœurs, & il regarde ce mot de *majeſté* donné par lui aux mœurs, comme une excellente plaiſanterie. Oui, nous adoptons l'expreſſion. C'eſt la majeſté des mœurs qui fait celle des Empires : des miſérables ſe permettent de les inſulter, & le mépris public ne les punit pas ! Mais les mœurs ſont-elles moins reſpectables en Amérique qu'en Europe ? Eſt-il de l'eſſence de ce pays-là que chaque habitation ſoit un ſerrail, & qu'on veuille faire de toutes les femmes de couleur, les maîtreſſes de Meſſieurs les Blancs ? En favoriſant ce libertinage, que gagne-t-on ? la corruption, l'opprobre, la deſtruction de la Colonie, & rien de plus.

(*Page* 31.) On eſt un peu ſurpris d'entendre dire à l'Anonyme qu'il y a à St.-Domingue une tendance générale à la douceur & à la modération, lorſque l'on tient à la main toutes les ordonnances faites depuis 1768, contre leſquelles on réclame. Faut-il nommer les Blancs qui ſe ſont permis de commettre des atrocités? on les nomera. Ont-ils été punis ? non, ils éludent tout. Mais que la Nation prenne ſous ſa ſauve-garde celui qui prou-

vera des traits odieux reſtés impunis, & l'on verra éclore des infamies bien révoltantes. Vous me direz, cela ne regarde que des particuliers : & où en ſerions-nous, bon Dieu! ſi tout le monde en uſoit de même ! Nous voulons ſeulement prouver qu'un mauvais régime engendre de mauvais exemples; détruiſez ce régime vicieux, & les exemples ne ſubſiſteront plus; aſſurez les droits de ceux qui ſont libres, ils vous béniront, & vous n'aurez plus beſoin de faire mentir des Anonymes. Ceux qui s'élevent contre vous, prendront alors la plume, non pour confondre des menſonges, mais pour célébrer des vertus.

L'Edit de 1784 vouloit qu'on traitât les eſclaves plus humainement : l'avarice & l'orgueil de beaucoup de Blancs ne le vouloit pas : de-là une multitude de réclamations, dont le Miniſtre fut étourdi & indigné. Tout ce que l'Anonyme dit à ce ſujet, eſt obſcur, inſignifiant, faux, cruel, & ne détruit aucun fait. Sa maniere favorite eſt de nier ; la nôtre de fournir des preuves. Nous les avons, ces preuves; le Miniſtre les a ; l'Aſſemblée Nationale les connoît, & peut-être qu'elles ſeront bientôt miſes ſous les yeux de toute la France.

(*Page* 37.) Il eſt plaiſant que l'habitant obſervateur reproche aux gens de couleur un génie tur-

bulent. Ils sont connus pour être les plus paisibles des hommes, & le courage dont ils ont donné des preuves en tant de rencontres, n'est rien moins qu'incompatible avec la douceur de leurs mœurs. Le génie turbulent est celui qui s'expatrie par cupidité, qui tente toutes les routes de l'ambition, qui aujourd'hui s'irrite comme un tigre, & demain se glissera comme un serpent, qui, bouffi d'orgueil & de prétentions, ne doute de rien pour chercher d'arriver à tout, & souvent n'arrive à rien. Que d'aventuriers nos colons américains n'ont-ils pas vu de ce genre, venir mendier des secours dans leurs habitations, & les payer ensuite de la plus noire ingratitude ! Eux turbulens ! Eux, laborieux cultivateurs d'une terre, où tout invite à une paix qui n'est troublée que par les vices de l'Europe ! Eux conspirateurs, & toujours opprimés ! Ceux qui les défendent, sont donc aussi des conspirateurs ! Il est des gens qui voudroient le faire croire ; mais cela ne prend pas plus que l'Ecrit de l'Anonyme.

(*Page* 34.) Ici l'Auteur invoque le 18e siecle contre M. Grégoire, & il oublie lui-même que ses préjugés le reculent vers le milieu du 15e, où commença la traite des Nègres, dont il fait poliment & vertueusement honneur à l'illustre las Casas, connu par des qualités bien différentes de celles

d'un Capitaine Négrier. Il met en doute si le préjugé de couleur est plus foible dans l'Inde ; il assure bien que non, tant il a de facilité à nier des faits sans en apporter les preuves ! qu'il nie toujours.

Poursuivons, ou plutôt finissons ; car rien de plus dégoûtant que de répondre à l'Anonyme. Les faits attestés par le témoignage de M. Grégoire, dans son Mémoire en faveur des gens de couleur, restent dans toute leur force. Les raisons de l'Adversaire font pitié, quand elles n'excitent point l'indignation. On voit bien quel est son but, c'est d'empêcher que les gens de couleur ne soient assimilés aux blancs, & qu'ils n'ayent des Représentans à l'Assemblée Nationale. Ce sont-là les conclusions d'un avocat d'une très-mauvaise cause, qu'on ne peut plaider sans choquer les principes de la raison, de la justice, & même de l'honnêteté. Nous en avons assez donné de preuves, ce me semble. Quant aux railleries de l'Auteur, elles seroient bonnes, que les honnêtes gens auroient peine à les goûter dans ce moment-ci. On ne fait pas rire aujourd'hui des François aux dépens de l'humanité : elle est là, qui étouffe ses larmes ou qui les essuie, & cela déconcerte un peu les mauvais plaisans. Rions, à la bonne heure, quand nous serons sortis de nos abus & de tant de prétentions misérables dont nos freres supportent le poids : jus-

ques-là, je commanderai le sérieux, même à ceux qui ont le plus besoin de se divertir, & je leur ferai toujours un crime de chercher à provoquer le rire des méchans au sujet des malheureux. Il fut un tems où l'on rioit de tout; ce tems est passé, je l'espere. Pour vous, infortunés Américains, vous armerez par vos plaintes l'indignation de la vertu contre vos ennemis; & le plus grand supplice que je souhaite à celui qui a lancé contre vous ce lâche pamphlet, c'est de sortir de l'embuscade de l'anonyme, & de se faire connoître.

15

CONSIDÉRATIONS

PRÉSENTÉES

AUX VRAIS AMIS DU REPOS

ET DU

BONHEUR DE LA FRANCE,

A l'occasion des nouveaux mouvemens de quelques soi-disant Amis-des-Noirs.

PAR M. L. E. MOREAU DE SAINT-MÉRY,

Député de la Martinique à l'Assemblée nationale.

PREMIER MARS MIL SEPT CENT QUATRE-VINGT-ONZE.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1791.

